

uniterre

MIGROS



MAI 2022

N° 2 67^e ANNEE

JAB 2518 N00S

WWW.UNITERRE.CH

VOILÀ LE PRINTEMPS
Edito de Christine Gerber et Yves Batardon

ELEVAGE DE MASSE
Quelles visions pour notre futur?

MIGROS
La durabilité au rabais

PRATIQUES COMMERCIALES
INTERDITES
Exemple de la législation espagnole

LE JOURNAL PAYSAN INDÉPENDANT

VOILÀ LE PRINTEMPS !

EDITORIAL

CHRISTINE GERBER, PAYSANNE JU
YVES BATARDON, PAYSAN VIGNERON GE
COMMISSION CLIMAT

La terre se réchauffe. Pourtant il est difficile de nous réjouir. Fin février, la Migros a retiré de ses rayons le lait équitable Faireswiss et GRTA et tente de bâillonner toute velléité des producteurs d'être acteurs de la fixation des prix. Tous les paysans devraient se sentir consternés par cet affront. Il est temps de reprendre le contrôle de la valeur de nos productions.

L'initiative contre l'élevage intensif en votation cette année nous questionne. Comment ne pas être déchiré, entre nos peurs de contraintes encore plus grandes, et l'envie de répondre aux attentes de la société? Le libre-marché essaie de s'affranchir de ces maux par de multiples labels. Bio Suisse labélise des milliers de produits venant d'ailleurs. Toutefois, ce système n'est pas fiable, au vu des dernières révélations sur l'huile de palme labellisée, mais produite dans des conditions sociales scandaleuses. Et comment se projeter avec la crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine? L'agriculture globalisée, intensive et gourmande en intrants ne peut pas répondre aux impératifs alimentaires et climatiques. Pourtant rien de sérieux n'est encore entrepris.

De plus, une partie des forces politiques prône le retour à un plan Wahlen, et demande l'intensification de la production et l'abandon des surfaces extensives et de compensation écologique (la remise en culture de ces surfaces ne permettrait que 0,4% de production supplémentaire). La confédération ferait mieux de tenir compte du travail éclairant de scientifiques spécialisés de l'alimentation: quatre axes doivent absolument être suivis pour assurer la sécurité alimentaire sur le long terme. Premièrement, la diminution de la consommation de produits animaux dans les pays riches. Deuxièmement, l'augmentation de la part des légumineuses pour l'alimentation humaine dans les assolements. Troisièmement, la poursuite de la stratégie européenne dite Farm2Fork, gravement menacée par les lobbies agro-industriels, et qui comprend notamment la réduction de la dépendance aux engrais de synthèse. Finalement, la réduction du gaspillage alimentaire.

Ce que nous vivons doit nous inciter à retrouver nos liens avec la tradition, en nous diversifiant pour acquérir un maximum d'autonomie et de lien avec la population. Tout cela ne peut qu'encourager Uniterre à promouvoir une agriculture paysanne résiliente, où la nature, la valeur du travail, les liens de proximité et l'entraide donnent sens à nos actions, et cela dans le respect de nos différences. En 1976 pendant la crise du pétrole, la Suisse avait instauré les dimanches sans voiture. Aujourd'hui quel confort sommes-nous prêts à abandonner? Quelles sont les actions radicales et collectives que nous sommes prêts à appliquer au vu de l'urgence climatique? Il est temps d'imaginer une nouvelle voie. Changer le récit de nos sociétés et de nos vies, avec fraternité, coopération et entraide. Nous vous partageons avec confiance cette pensée de Théodore Monod: "Si l'Homme n'a pas la sagesse de respecter la vie, le monde ne risque-t-il pas de continuer sans lui?" •



RETROSPECTIVE

Manifestation, jeudi 3 mars non loin de la Migros de Beauregard à Fribourg (texte page 4)

INITIATIVE ÉLEVAGE DE MASSE - QUELLES VISIONS DE L'AGRICULTURE ?

RUDI BERLI
MARAÎCHER ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

La violence d'un modèle d'élevage industriel extrême et l'éloignement croissant entre le monde de l'élevage et les consommateurs mènent à des incompréhensions mutuelles. La prise de conscience de la question du bien-être animal est positive, mais elle ne doit pas être posée en balayant toutes les autres questions: celle du revenu paysan, de la place des campagnes dans nos territoires, de la société que nous souhaitons, de la relation entre le monde animal et le monde humain, du lien au vivant que nous entretenons, notre rapport à la nature et au sauvage. Uniterre réfléchit à une vision paysanne de l'élevage qui peut nous unir. L'élevage est indispensable à la société!

L'ÉLEVAGE INDISPENSABLE AUX ÉCOSYSTÈMES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE. Il protège l'équilibre agronomique des sols grâce aux déjections et permet une valorisation des prairies, et il est donc indissociable des productions végétales destinées à une alimentation humaine de qualité, par l'apport indispensable de fumier. Il permet l'entretien de pans entiers du territoire où il ne peut être envisagé de mises en culture comme les zones humides, les zones sèches, pentues... Par la transformation d'herbe en viande et laitages, il participe à offrir une alimentation suffisante, saine et savoureuse à la population. Le métier d'éleveur qui s'appuie sur une relation étroite entre l'humain et l'animal doit être revalorisé. Les éleveurs et éleveuses paysan.e.s font partie intégrante de la nature et des écosystèmes et les animaux occupent un rôle central dans nos territoires paysans et ruraux. Cette cohabitation participe à la diversité cultivée. Cette reconnaissance passe certainement par un travail de communication important pour comprendre le rôle primordial de l'élevage pour l'équilibre de l'agriculture et de la société en général.

LE DÉBAT EST OUVERT ET NÉCESSAIRE! Uniterre défend l'idée qu'il est impossible de produire durablement si le prix ne parvient pas à couvrir le coût de production! Cela s'applique de toute évidence à l'élevage et surtout à l'élevage de poulets et de porcs. Les productions industrielles nous ont fait croire qu'il était possible de manger ces viandes à des prix extrêmement bas. C'est une illusion! L'option gagnante est de manger moins, mais de manger mieux. Ce choix répond également aux questions climatiques et sanitaires liées à une surconsommation de viande.

LES PISTES DE SOLUTION. Sur le plan économique, nous demandons l'exclusion des volets agricoles des accords de libre-échange actuels ainsi que le renoncement à tout nouvel accord de libre-échange (Mercosur, Canada, etc.). C'est un pas essentiel pour pouvoir retrouver des prix rémunérateurs pour l'agriculture et l'élevage. C'est aussi une étape indispensable pour favoriser l'autonomie fourragère et protéique et de favoriser l'utilisation de l'herbe par une taxation douanière. Dans les filières de la grande distribution la production doit être

réglée avec des contrats qui fixent les quantités, la qualité, le prix, le calendrier de livraison et le paiement des acomptes. Le développement des abattoirs de proximité et des abattoirs mobiles sont également des solutions qui doivent être encouragées par les institutions publiques pour favoriser l'élevage paysan. En liant les paiements directs au nombre d'actifs, on parviendra plus facilement à encourager le passage à une agriculture plus diversifiée et plus paysanne. Il serait donc aussi judicieux de favoriser les nouvelles installations de petits cheptels par un soutien adapté.

DANS CE NUMÉRO,

nous donnons la parole à des producteur*trices de viande comme base de réflexion sur le fonctionnement du marché de la viande. Les citations sont encadrées. Nous donnerons la parole à des paysan*nes qui sont affilié*es à d'autres filières dans nos prochains numéros.

« L'ALIMENT POUR MES POULES PONDEUSES A PRIS L'ASCENSEUR IL Y A DÉJÀ PLUS DE 6 MOIS, ET ACTUELLEMENT JE NE COUVRE PLUS MES FRAIS.

ET CE N'EST QUE POUR LE 1ER AVRIL DE CETTE ANNÉE QUE NOUS AURONS UNE AUGMENTATION DU PRIX DE L'ŒUF, MAIS JE NE SUIS MÊME PAS SÛR QU'ELLE SOIT SUFFISANTE.

CE N'EST PAS NORMAL QU'IL Y AIT UN TEL DÉCALAGE DANS LE TEMPS QUAND IL S'AGIT D'ADAPTER LES PRIX À LA HAUSSE ! »

Producteur d'œufs IP, Arc jurassien

Le 1er avril dernier, les membres d'Uniterre étaient conviés à l'Assemblée générale ordinaire qui s'est déroulée sur la ferme de la famille Thévoz à Russy (FR). Au menu (copieux): validation des comptes 2021, approbation de la révision des statuts et prise de position au sujet de l'initiative contre l'élevage de masse.

UNE VINGTAINÉ DE MEMBRES SE SONT RETROUVÉS À RUSSY sur la ferme de la famille Thévoz qui conduit une ferme biologique en agroforesterie avec production de fruits, cultures de variétés anciennes de céréales, un peu de maraîchage et une pépinière. Statutaire et en présentiel, l'Assemblée a été menée par Maurus Gerber, notre nouveau président élu le 26 novembre dernier, et a permis aux membres de prendre connaissance du rapport d'activité 2021. Comme le veut la règle, les comptes ont été passés en revue. Présentés dans le journal de mars 2022, rappelons ici que les comptes 2021 ont été bouclés sur un bénéfice d'un peu plus de 6'000.- frs. Le budget 2022 a été présenté avec deux variantes, l'une plus optimiste que l'autre. Dans un cas comme dans l'autre, Uniterre devra de toute façon effectuer une recherche de fonds afin de soutenir ses différents projets.

LES NOUVEAUX STATUTS ONT ENSUITE ÉTÉ DISCUTÉS. Elaborés par une commission formée spécialement pour l'occasion, puis approuvés par le Comité directeur lors de sa séance du 24 mars, ils ont été soumis aux membres via notre site internet, et ils étaient également disponibles par courrier sur simple demande. A leur tour, les membres présents à l'AG ont pu les approuver formellement, ce qui a été fait à l'unanimité.

CETTE ÉTAPE IMPORTANTE a permis de confirmer le mode d'élection et la composition du Comité directeur, qui est maintenant en place pour 3 ans dans la composition suivante: Christine Gerber, Christian Hutter, Florian Buchwalder, Laurent Vonwiler, Yves Batardon, Philippe Reichenbach et Maurus Gerber. Deux places sont vacantes, les candidatures sont les bienvenues, tout particulièrement féminines.

AU DERNIER POINT DE NOTRE ASSEMBLÉE, et non des moindres: la prise de position concernant l'initiative contre l'élevage de masse. Le comité directeur avait choisi de proposer comme mot d'ordre "Oui, mais pas sur le dos des paysans!". La discussion a été animée et de nombreux avis ont été exprimés. A l'image des importantes divisions qui ont secoué le monde paysan suite aux initiatives anti-phytos, l'élevage intensif ne laisse personne indifférent. Devant l'impossibilité de mettre tout le monde d'accord, l'Assemblée s'est finalement résolue à proposer la liberté de vote comme mot d'ordre. Toutefois, la communication sera ciblée sur la nécessité de changer le modèle agro-alimentaire en cours, et sur les nombreuses conditions qui devront être appliquées afin de soutenir les familles paysannes. A lire à ce sujet, notre dossier en pages 4 et 5.

LA JOURNÉE S'EST TERMINÉE AUTOUR D'UN REPAS et avec une visite de la ferme de la famille Thévoz, qu'Uniterre remercie ici chaleureusement pour la mise à disposition de ses locaux.

COMMUNIQUE DE PRESSE

<https://uniterre.ch/fr/thematiques>

Une hausse immédiate des prix à la production et un paiement intégral de ce prix aux producteur.trice.s est indispensable, de même qu'une limitation des importations.

CÉRÉALES SUISSES - DES PRIX JUSTES POUR UNE PRODUCTION DURABLE !

RUDI BERLI
MARAÎCHER ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Encore avant la guerre en Ukraine, la mauvaise situation des récoltes et des stocks due aux impacts du changement climatique, ainsi que l'augmentation des coûts et des frais de transport, ont fait grimper les prix des matières premières agricoles au niveau mondial d'environ 40%. Avec la rupture d'approvisionnement de deux grands fournisseurs en céréales et autres productions agricoles, l'approvisionnement et la sécurité alimentaire sont menacés. Une telle situation est alimentée par les spéculateurs sur les matières premières agricoles qui en tirent profit.

ALORS QUE LE SECTEUR MEUNIER ET BOULANGER répercute les hausses de coûts (énergie, emballages, transport, frais commerciaux) par des augmentations de prix entre 10 et 15%, tant la Confédération que les acheteurs mettent la pression sur les prix à la production tout en augmentant les exigences écologiques. En effet, la hausse des coûts de production et des prix est portée exclusivement par les producteur.trice.s. Pourtant, iels font face à la même augmentation des coûts que les autres acteurs de la chaîne alimentaire, qui eux, répercutent les hausses des coûts sur les consommateurs et consommatrices ! Une telle situation est intolérable.

LES ACHETEURS ONT DÉCLASSÉ 95'000T DE BLÉ sous prétexte de qualité insuffisante ce qui pénalise lourdement les producteurs. Ceci alors que la récolte 2021 était, avec un total d'environ 400'000t, déjà très faible. Parallèlement la Confédération a baissé les droits de douane pour rendre les importations encore plus attractives alors qu'ils définissent déjà le prix indigène à la production largement insuffisant avec 50.- Fr/dt pour le blé suisse. Le contingent d'importation sera également augmenté de 30'000t pour atteindre 100'000t avant la prochaine récolte. Cette situation est d'autant plus

injuste et dangereuse qu'une quantité énorme de 120'000t de (soi-disant) spécialités boulangères est importée en dehors des contingents. La victoire obtenue sur la déclaration d'origine de la marque "pain suisse" est dans ce contexte une consolation insuffisante.

CETTE PRESSION SUR LES PRIX est un non-sens écologique et une politique qui met en danger la sécurité alimentaire. Une hausse des prix à la production immédiate de 15% amenant le prix indicatif à Fr. 60.-/dt et un paiement intégral de ce prix aux producteurs est indispensable. Les acheteurs doivent comprendre qu'une agriculture durable a un prix et qu'elle ne pourra pas se maintenir et se développer sans permettre des revenus équitables.

NOUS EXIGEONS DE LA CONFÉDÉRATION une correction immédiate des baisses des droits de douane de Fr 4.40/dt pour éviter des importations à bon marché qui accentuent la pression sur les seuls producteurs. Rappelons également qu'une augmentation du prix à la production de Fr. 8.- /dt aura comme conséquence pour le consommateur une hausse de 5 ct pour la livre de pain mi-blanc. Ces revendications ne remettent pas en cause l'objectif d'un prix rémunérateur de Fr. 100.- /dt pour le blé panifiable. Dans un marché qui fonctionne uniquement pour les acheteurs, il n'est pas cohérent d'opposer au nom de la sécurité alimentaire, des mesures en faveur de l'écologie à un productivisme débridé. C'est la pression des producteurs et de la politique qui doit encadrer ce marché pour développer une agriculture paysanne durable, sociale, écologique et équitable qui est la seule à garantir la sécurité et la souveraineté alimentaire durablement. •

« CES SIX DERNIERS MOIS, MES PORCS NE M'ONT RIEN RAPPORTÉ. LE PRIX D'ACHAT DU PORCELET EST ÉLEVÉ, ALORS QUE LE PRIX DE VENTE À LA GRANDE DISTRIBUTION EST LE MÊME QU'IL Y A 50 ANS. SANS MON REVENU EXTÉRIEUR, MA FERME TOURNE À ZÉRO, ALORS QUE JE DISPOSE DE 300 PLACES POUR LES PORCS ! »

Producteur de porc, plateau bernois

MIGROS: LA DURABILITÉ AU RABAIS ET SUR LE DOS DES PAYSANNES ET PAYSANS

BERTHE DARRAS
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

À la fin du mois de février, la Migros retirait de ses rayons le lait équitable "Faireswiss" et le lait équitable et régional GRTA (Genève Région Terre Avenir). Pour cause: depuis le 1er juillet 2021, Migros a décidé de convertir toute sa gamme des laits de consommation en lait des prés IP Suisse pour une implémentation totale au 1er janvier 2022, sauf pour les laits Bio et Démenter.

NOUS NOUS SOMMES RETROUVÉS LE JEUDI 3 MARS non loin de la Migros de Beauregard à Fribourg pour manifester notre mécontentement. En effet, nous nous sommes penchés sur cette mise en place du lait IP Suisse à la Migros et nous avons découvert que la majorité de la prime supplémentaire promise aux paysan*nes ne leur a pas été versée entre le 1er juillet et le 31 décembre 2021. Même si aujourd'hui, cette entourage semble avoir été réglée, il n'en reste pas moins que les 5 centimes supplémentaires payés aux producteur*trices ne suffisent de loin pas à couvrir leurs coûts de production, augmentés par les exigences supplémentaires liées au label.

LA MIGROS APPLIQUE UNE VISION UNILATÉRALE DE LA DURABILITÉ qui sert son seul intérêt et cela, sans se soucier le moins du monde du dumping social qu'elle provoque. La plus-value écologique d'un lait des prés IP Suisse ne peut pas être pérenne si elle ne respecte pas la durabilité économique des productrices et producteurs de lait.

ALORS OUI NOUS DEVONS ALLER VERS UNE AGRICULTURE PLUS DURABLE, plus respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, mais comme toujours, le travail des paysan*nes n'est pas respecté, il est bafoué. La durabilité passe aussi et avant tout par la durabilité économique. Toute contrainte supplémentaire demandée aux paysan*nes qui a un impact sur les coûts de production, doit être prise en compte et les prix payés aux producteurs adaptés en conséquence. Nous en avons marre de ce dumping économique et social, au nom d'une écologie de façade qui ruine la production indigène. Les productrices et producteurs ont le droit à des prix rémunérateurs! •



COMMUNIQUE DE PRESSE

<https://uniterre.ch/fr/thematiques>

Les crises actuelles sont une opportunité de changement vers un système agricole et alimentaire différent qu'il est urgent de mettre en place.

HAUSSE DU PRIX DES ENTRANTS: MISE EN PERSPECTIVE

VANESSA RENFER
PAYSANNE ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Une succession d'années difficiles ont touché de plein fouet l'ensemble de la population et des secteurs économiques. La levée des mesures sanitaires semblait offrir une éclaircie, mais c'était sans compter les événements géopolitiques récents sur lesquels nous n'avons pas d'emprise. A cela s'ajoutent les conséquences d'une année 2021 extrêmement compliquée au niveau météorologique. Réflexions.

APRÈS L'ÉNORME CHAMBOULEMENT QUE LE COVID-19 a imposé dans nos vies, nombreuses étaient les personnes qui espéraient un retour à la normale. Un espoir bien légitime rapidement balayé par les tristes nouvelles en provenance de l'Est de l'Europe. Cette situation de guerre exacerbe les difficultés auxquelles font face les paysan*nes depuis déjà plus de 8 mois, à savoir une hausse importante et continue des prix de nombreux intrants et moyens de production.

CES HAUSSES ONT ÉTÉ TRAITÉES DANS DE NOMBREUX MÉDIAS, mais pour Uniterre, il est important de mettre en perspective la situation actuelle avec une vision plus large.

- Couverture de l'intégralité des coûts de production (y compris pour la constitution de réserves)

Lorsqu'à Uniterre, nous revendiquons la couverture des coûts de production dans le calcul des prix, nous parlons de coûts globaux. Aliments, carburant, machines, main d'œuvre, couverture sociale, entretien et amortissement des bâtiments, investissements et constitution de réserves. Lorsqu'une ferme doit tourner avec des prix trop bas, il n'y a aucune possibilité de se retourner si des problèmes surgissent. La moindre hausse est un grain de sable qui peut rapidement mettre en péril l'équilibre des fermes. La couverture des coûts doit donc être complète, mais aussi adaptée en fonction de l'évolution de la situation. A ce niveau, le marché peut réagir plus rapidement que le système des paiements directs. Mais pour cela, il faut un marché équitable, avec une forte participation des paysan.ne.s dans les négociations.

- Autonomie de nos fermes

Plus une ferme est autonome dans son fonctionnement, plus elle s'en sortira facilement en cas de crise. La forte dépendance aux produits agro-industriels, aux machines complexes difficilement réparables, aux semences brevetées, aux aliments importés, rend les fermes vulnérables. Cette autonomie ne doit pas se concevoir à l'échelle de la ferme elle-même, mais bien à celle de la région. L'économie circulaire n'est pas une vague notion théorique, mais bien un atout majeur en faveur d'une agriculture paysanne durable. Face à la crise, nous avons le devoir de ne pas simplement réagir, mais aussi de comprendre le pourquoi de nos maux, et de trouver une solution à long terme. Il est illusoire d'espérer de meilleurs résultats en s'obstinant dans une voie qui montre ses limites année après année.

- Décroissance

Il n'est pas possible d'observer le monde actuel sans remettre en question nos modes de consommation. A l'échelle paysanne, nous devons continuer de cultiver l'entraide, le soutien, la collaboration. La mise en commun des forces, des outils, et des savoirs est gage d'une utilisation plus parcimonieuse de nos ressources. Cela tendra également à réduire l'impact des crises mondiales sur le microcosme paysan.

- Nécessité absolue d'agir en faveur du climat

Rappelons encore ici que les bouleversements climatiques majeurs sont appelés à devenir encore plus fréquents et intenses. Les actions entreprises dès maintenant n'auront probablement que peu d'impacts sur la génération actuelle, mais lorsqu'on parle de développement durable, nos pensées doivent se tourner vers les générations futures.

LES CRISES ACTUELLES SONT UNE OPPORTUNITÉ DE CHANGEMENT vers un système agricole et alimentaire différent qu'il est urgent de mettre en place. Et ce système s'appelle la souveraineté alimentaire! Nous paysan-nes, nous voulons produire pour des mangeurs et non pas pour l'industrie. •

« **NOUS AVONS TERMINÉ NOTRE RECONVERSION ET SOMMES RECONNUS BIO DEPUIS LE 1ER JANVIER DE CETTE ANNÉE. NOUS AVONS REÇU NOTRE PREMIER DÉCOMPTE DE LA PART DE NOTRE ACHETEUR VIANCO. JE SUIS DÉGOÛTÉE, NOUS NE TOUCHONS QUE 30 CTS/KG DE PLUS PAR RAPPORT À LA PRODUCTION IP. ÇA FAIT ENVIRON 90.- FR\$ PAR BÊTE. C'EST INDECENT PAR RAPPORT AUX DIFFÉRENCES DE PRIX QU'ON PEUT TROUVER EN MAGASIN !** »

Productrice bio de vaches mères,
Arc jurassien

CRISE CLIMATIQUE ET AGRICULTURE: AGISSONS ENSEMBLE !

COMITÉ D'UNITERRE

APPEL À DES PAYSAN*NES QUI ONT SUBI ET SUBISSENT LES ALÉAS CLIMATIQUES DANS LEUR TRAVAIL AGRICOLE ET FORESTIER

Nous recherchons des paysan*nes qui subissent les impacts du dérèglement climatique dans leurs activités, à savoir: une augmentation significative des problèmes suivants liés au dérèglement climatique dû à l'activité humaine:

- Sécheresse de plus en plus intense et régulière,
- Manque d'eau dû à la baisse du cumul des précipitations,
- Gèle marquée des cultures,
- Tempêtes entraînant des dégâts réguliers dans vos forêts.

Si vous êtes touché.es par des méfaits climatiques, vous serez alors peut-être intéressé.es à agir.

COMMENT ?

En février dernier, un collectif d'avocats a présenté au comité d'Uniterre les possibilités d'actions en justice dont pourraient se prévaloir les paysan*nes touché.es par le dérèglement climatique. En effet, les problèmes qui découlent de ce dérèglement ne sont pas le fruit du hasard mais bien le résultat de la négligence de plusieurs acteurs économiques

et politiques; en particulier, de la Confédération. Une action en justice permettrait de mettre de tels acteurs face à leurs responsabilités.

CE COLLECTIF EST COMPOSÉ D'AVOCATS SENSIBLES à la cause écologique qui sont prêts à défendre gratuitement les intérêts des paysan*nes de toute la Suisse qui souhaiteraient entreprendre collectivement une action en justice contre les personnes responsables de la destruction de leurs cultures et forêts.

LE COMITÉ D'UNITERRE EST CONVAINCU que les négligences du monde économique et politique vont pénaliser l'agriculture suisse d'une façon indiscutable, situation qui va engendrer une insécurité alimentaire durable si la Confédération continue à ne pas faire son devoir. L'action en justice suggérée par le collectif d'avocats est un moyen de réagir à ces négligences.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ.ES

ou que vous souhaitez tout simplement plus d'informations, merci de nous contacter à info@uniterre.ch. •

Coordonnées bancaires pour vos dons

Banque Raiffeisen Broje Vully Lacs
1564 Domdidier
CCP de la Raiffeisen 17-1378-2

IBAN : CH23 8080 8002 5119 3914 1

UNITERRE

av. du Grammont 9 - 1007 Lausanne

UNITERRE est reconnu d'utilité publique par les autorités fiscales du Canton de Vaud. Vous pourrez déduire de vos impôts tous vos dons à UNITERRE. MERCI !

AGISSONS ENSEMBLE: CRISE CLIMATIQUE ET AGRICULTURE!

L'ESPAGNE, UN CADRE LEGAL POUR DES PRIX JUSTES AUX PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES

MICHELLE ZUFFEREY
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Nous en avons déjà parlé dans notre journal ¹, l'Union européenne a édicté en 2019 une directive contre les pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire. Nos voisins européens modifient et développent des lois afin de transposer cette directive dans leur cadre légal. L'Espagne est à bien des égards pionnière dans la défense de ses paysan*nes. Pour mettre fin à l'injustice des prix bas payés aux paysan*nes, elle a édicté une loi qui exige que les prix d'achats soient définis par les producteur*trices en fonction de leurs coûts effectifs de production. Un renversement complet des pratiques en vigueur. Petit voyage dans la législation espagnole avec Andoni García Arriola de la COAG.

Uniterre : Quels sont les aspects positifs de la directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales ? Quelles sont ses faiblesses ?

Andoni García : La directive européenne contre les pratiques commerciales déloyales a l'intérêt de reconnaître et de sanctionner les pratiques abusives qui sont pratiquées par les acteurs les plus puissants de la chaîne alimentaire (industrie et distribution) à l'encontre des paysan*nes et des consommateur*trices et d'édicter, dans les États, des lois qui dénoncent ces pratiques abusives et déloyales.

Du côté négatif, l'ECVC (Coordination européenne de La Via Campesina) a estimé qu'il aurait été préférable de rédiger un règlement au niveau européen, en tenant compte du marché unique et du fait que de nombreuses opérations commerciales ont une portée européenne. En outre, la directive n'a pas inclus l'interdiction de la vente à perte, qui est l'une des pratiques responsables des prix bas perçus par les agriculteur*trices.

Quels sont les objectifs de la nouvelle loi sur la chaîne alimentaire (Ley de la Cadena) ?

Andoni García : Le principe de base est de renverser la pratique usuelle de fixation des prix qui est actuellement définie du haut vers le bas, ce qui n'est pas logique. Il faut que les prix soient définis à partir du bas, c'est à dire par le secteur primaire et cela en fonction des coûts effectifs de production. Les points les plus importants de cette Loi sont :

- Interdiction de la vente à perte à tous les niveaux de la chaîne jusqu'au consommateur. Cela signifie que, selon la loi, les agriculteur*trices doivent exiger un prix qui couvre leurs coûts de production et ainsi de suite à chaque maillon de la chaîne. Dans le cas de la distribution, il est défendu de vendre au consommateur*trice des produits à un prix moindre de sa valeur (= inférieur à son prix d'achat).
- Registre public des contrats. Toutes les opérations de vente font l'objet de contrats qui, dans le cas des ventes effectuées par les agriculteur*trices, doivent être enregistrés. A noter que l'application de la loi s'étend jusqu'aux plus grands opérateurs de la filière comme le Canal Horeca (Livreur d'aliments et boissons pour l'hôtellerie et la restauration).
- En outre, la loi sur la chaîne alimentaire de 2013 a inclus l'obligation que tous les produits frais doivent être payés à l'agriculteur*trice dans un délai maximum de 30 jours et s'ils sont transformés dans un délai de 60 jours.
- La loi oblige les coopératives à informer leurs membres sur les prix qu'elles pratiquent pour leurs produits. Si elles ne le font pas, la loi peut être appliquée pour les obliger à payer à leurs membres des prix qui couvrent les coûts de production.
- Inclusion dans la loi de toutes les pratiques interdites dans la directive européenne et renforcement des sanctions. En outre, les sanctions seront rendues publiques.

Cette obligation de couverture des coûts de production par les prix aux agriculteur*trices a été réalisée grâce aux mobilisations menées par les paysan*nes en Espagne en 2021 et mars 2022. Disposer d'un tel instrument nous aidera à renforcer nos mobilisations et notre pression sur l'industrie et la distribution.

Quels instruments existent en Espagne afin de faciliter l'application de la loi sur la chaîne alimentaire ?

Andoni García : La loi sur la chaîne alimentaire en Espagne comporte deux instruments fondamentaux. L'une d'elles est l'Agence d'information et de contrôle alimentaire (AICA), qui est chargée de recueillir les plaintes des paysan*nes et autres opérateurs qui estiment que la loi n'est pas respectée et qui peut également effectuer des inspections d'office lorsqu'elle détecte ou a recueilli des informations sur le non-respect de la loi.

L'autre instrument est l'observatoire des prix des aliments qui, entre autres, réalise des études sur les prix et les coûts tout au long de la chaîne. Ces références sont importantes car elles nous fournissent des références générales sur les coûts de production pour nos demandes et pour la fixation des prix dans les contrats.

Pour la COAG, la loi est une grande opportunité, même si nous savons qu'elle est limitée par les lois sur la concurrence et le manque de souveraineté alimentaire pour réguler le marché et les importations.

L'AICA (Agence d'information et de contrôle sur les denrées alimentaires) a été créée en 2014 et depuis, plus de 4300 inspections ont été réalisées, donnant lieu à 326 plaintes et 2169 infractions sanctionnées par des amendes, souvent liées à des ruptures de contrat et des délais de paiement. Comment évaluez-vous le travail de l'AICA, qu'est-ce qui doit encore être amélioré ?

Andoni García : Notre évaluation de l'AICA est très positive. La pression qu'elle génère dans ses inspections ainsi que la possibilité de déposer des plaintes créent une culture d'acceptation et d'application de la loi. Le processus est lent mais nous pensons qu'il gagne du terrain. Par exemple, dans le secteur du raisin, les viticulteur*trices avaient l'habitude de facturer la vente de leur récolte sur une très longue période, voire plus d'un an. La loi a réussi à changer cela rapidement et maintenant, même s'il peut y avoir des cas de non-conformité, en général nous avons réussi à changer la situation. Ce dont nous avons besoin de la part de l'AICA, ce sont davantage d'inspections d'office.

Quel est le rôle de l'Observatoire des prix, détermine-t-il les prix de référence des producteurs, dans quelle mesure peut-il agir indépendamment des puissantes organisations commerciales ?

Andoni García : Le rôle de l'observatoire est notamment d'étudier la chaîne de valeur et de publier des indices. Elle peut être influencée par les opérateurs les plus forts de la chaîne, mais aussi par nous. C'est un organisme public et il aurait des problèmes s'il devait favoriser les intérêts des entreprises au détriment de ceux des agriculteur*trices.

Prix à la consommation : comment les consommateurs réagissent-ils ? Que fait le gouvernement pour garantir l'accès de tous*tes à une alimentation de qualité.

Andoni García : Depuis de nombreuses années, les consommateur*trices voient que le prix qu'ils paient pour les aliments frais est multiplié par 5 pour certains produits. Par exemple, en mars 2022 : le prix de vente des pommes de terre était majoré de 693% par rapport au prix payé aux producteur*trices. La majoration atteignait 758% pour l'ail, 576% pour les au-

bergines, 530% pour les oignons, 711% les oranges! Cette loi peut réglementer de manière plus juste et plus équilibrée tous les maillons de la chaîne jusqu'au consommateur.

Comme en Suisse, les coûts de production en Espagne ont massivement augmenté en raison de la hausse des prix des intrants. Que faudra-t-il pour rétablir la valeur de l'agriculture, pour résoudre le problème des prix équitables ?

Andoni García : Au début de la pandémie de Covid 19, nous avions le sentiment que la société espagnole dans son ensemble reconnaissait clairement le rôle essentiel des paysan*nes dans la crise. Cette reconnaissance se poursuit, mais le consommateur*trice n'a peut-être pas compris qu'il doit assumer la responsabilité et la réciprocité dans le choix de ses achats et des dépenses du ménage.

Si les consommatrices et consommateurs étaient plus exigeant*es dans leurs achats et mieux informé*es sur la provenance des aliments et la manière dont ils ont été produits, nous, paysan*nes serions mieux à même de faire face aux crises et à l'avenir. Le choix de ce que l'on consomme, s'il est fait dans l'optique d'une alimentation plus saine, de meilleure qualité, plus proche et plus durable, pourrait être en soi un acte de transformation sociale très important et serait la plus grande garantie pour l'avenir des paysan*nes. •

LA COAG : La Coordinadora de Organizaciones de Agricultores y Ganaderos (COAG) est l'une des organisations professionnelles agricoles les plus représentatives au niveau national, fondée en Espagne (1977). Il s'agit d'une organisation plurielle et indépendante, représentée dans toutes les communautés autonomes. Elle représente les intérêts du modèle social et professionnel de l'agriculture, qui est majoritaire en Espagne. Elle est au service de plus de 150'000 paysan*nes et éleveur*ses grâce à ses 220 bureaux répartis dans tout le pays et à une délégation permanente à Bruxelles. Elle est reconnue par le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation comme l'organisation agricole la plus représentative et, à ce titre, elle fait partie du Comité consultatif de l'agriculture, l'organe officiel de dialogue avec le gouvernement. Elle est également membre de la coordination européenne de La Via Campesina (ECVC).

PLUS D'INFORMATIONS:

¹ Plus d'équité dans le commerce alimentaire, Mathias Stalder, Journal Uniterre, Mars 2022

Des politiques qui promeuvent l'agriculture paysanne et des relations commerciales locales basées sur le partenariat et la participation de tous les acteur.trice.s

QUELLE STRATÉGIE POUR DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS ?

RUDI BERLI
MARAÎCHER ET SECRÉTAIRE D'UNITERRE

P our répondre à un courant manifeste au sein de la société, même la grande distribution est obligée actuellement de se repositionner dans les quartiers et afficher la promotion des circuits courts. Malheureusement comme le montrent les récentes évictions du lait équitable et du lait GRTA des rayons de la Migros, il s'agit plus d'un argument publicitaire de façade que d'un réel engagement.

Bien que les collectivités publiques aient fixés des objectifs en faveur de l'agriculture locale, les progrès sur le terrain sont très lents. Mais le levier de la restauration publique, qui par exemple à Genève sert 12 millions de plats par année, reste un moyen important pour orienter le développement de la politique alimentaire et pour soutenir une agriculture durable paysanne et diversifiée pour développer le tissu socio-économique local. L'agriculture paysanne se fonde sur l'autonomie, la répartition, la qualité et le développement local.

LES CHOIX POLITIQUES DOIVENT DONNER LA PRIORITÉ À L'AGRICULTURE PAYSANNE! En effet, il semble encore difficile pour les institutions et pour les acteurs de cette filière de sortir de la logique du produit pour rentrer dans une logique de partenariat avec les producteurs locaux. Ceci est pourtant indispensable surtout si l'on veut éviter de ne servir que les grosses plateformes, mais impliquer le plus grand nombre de fermes. Le passage à un système alimentaire durable doit passer par une augmentation du nombre de fermes, des paysan.ne.s et des personnes actives dans la distribution et transformation alimentaire.

LE PARTENARIAT ENTRE LES FERMES ET LES CITADINS doit se faire par des accords qui portent sur la durée. Il faut en effet pouvoir mettre en route une production planifiée avec les cuisinier.e.s et les consommateur.trice.s. Les contrats négociés doivent porter sur la qualité, la quantité, le calendrier de livraison, le prix et les acomptes. C'est la seule manière de réduire efficacement le gaspillage alimentaire et de permettre le développement de prix équitables pour les producteurs.trices et les consommateurs.trices

PAR AILLEURS, LES STRUCTURES DE DISTRIBUTION et de transformation artisanales, coopératives et participatives qui répondent à un conventionnement en faveur d'une agriculture

paysanne doivent être reconnus d'utilité publique et pouvoir bénéficier d'un financement public direct ou indirect. Ce financement public conventionné devrait également concerner les consommateur.trice.s dans leur ensemble pour orienter la demande afin d'améliorer l'alimentation et de soutenir un approvisionnement alimentaire local et durable.

À CÔTÉ DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, des coopératives, les caisses de pension doivent jouer un rôle important pour financer l'accès à la terre et aux outils de production pour installer de nombreuses nouvelles fermes. C'est un placement sûr, durable et socialement utile qui doit passer par des fondations d'utilité publique engagées avec un objectif de renforcement de l'agriculture paysanne. Les plans de développement régional devraient d'ailleurs être orientés dans cette perspective.

DES GROUPEMENTS D'ACHAT POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE PAYSANNE. Pour soutenir cette transformation, il existe aujourd'hui, à coté des structures d'agriculture contractuelles et des différentes formes de vente directe, également des structures de distribution participatives qui travaillent dans cette optique. Les plateformes et les logiciels ouverts comme ceux proposés par le Open Food Network s'inscrivent dans le même courant. La construction de l'éco-quartier des Vergers à Meyrin dans le canton de Genève a été une opportunité de créer un supermarché participatif (<https://spp-vergers.ch/>) et de mettre en place trois ateliers de transformation, une boulangerie, une laiterie et une boucherie qui travaillent en partenariat avec des paysannes et des paysans et qui fournissent le quartier avec des produits alimentaires issus de l'agriculture paysanne.

POUR SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE CES STRUCTURES il s'avère qu'il est aujourd'hui important de passer par des groupements d'achat (<http://cap-artisans.ch/groupements-dachat>) afin d'impliquer plus de consommateurs et consommatrices. Ces groupements d'achats organisent aujourd'hui des lieux de distribution à cinq différents endroits sur le canton de Genève. La coopérative des ateliers paysans, qui gère ces ateliers, veut d'ailleurs développer des partenariats avec d'autres collectivités (restaurants scolaires, d'entreprises, établissements médicaux sociaux) autour d'une gamme de produits issus de l'agriculture paysanne. •

**EN FINIR AVEC L'OMC !
SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DROITS
DES PAYSANNES ET DES PAYSANS
MAINTENANT !**

D epuis la création de l'OMC en 1995, La Via Campesina dénonce les politiques néolibérales et le libre-échange qui détruisent l'agriculture paysanne et déstabilisent les systèmes alimentaires locaux dans le monde entier. Nos mobilisations de Seattle (1999), Cancun (2003) à Buenos Aires (2017) ont permis de bloquer les négociations de libre-échange. Depuis notre grande mobilisation à Hong Kong en 2005, l'agenda de Doha pour le développement, lancé en 2001, est en suspens. Or, l'OMC a été créée sur la base de l'accord de Marrakech de 1994; elle continue à contraindre les pays à ouvrir leurs marchés aux multinationales et empêchent la mise en œuvre de mesures gouvernementales ambitieuses pour promouvoir l'agriculture paysanne.

DE PLUS, LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE BILATÉRAUX et régionaux se sont multipliés. Ils obligent les pays à donner la priorité aux exportations et à devenir dépendants des importations. Ils renforcent l'appropriation des ressources par les multinationales. Ils contribuent à l'aggravation de la crise climatique en accélérant la monoculture, la déforestation, la surexploitation des sols et de l'eau et le déclin de notre biodiversité. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU se réunira également fin juin à Genève. C'est donc un moment important pour proposer des alternatives qui doivent être basées sur les droits des paysans (UNDRP). •

SAVE THE DATE!

Manifestation samedi 11 juin 2022, 14h à Genève, Place Lise-Girardin.



« **VACHE MÈRE SUISSE**
FAIT UN BON TRAVAIL DE PROMOTION
DE NOS PRODUITS, ET LA RÉGULATION
À LA FRONTIÈRE ME SEMBLE EFFICACE, ON
EST BIEN PROTÉGÉS.
MAIS CELA A UN COÛT QUI N'EST PAS
NÉGLIGEABLE, PRÈS DE 100.- FRs
PAR BÊTE ABATTUE,
ET TOUT CE MARKETING,
LA GRANDE DISTRIBUTION EN PROFITE
AUSSI TRÈS LARGEMENT,
ALORS QUE C'EST
NOUS QUI LE FINANÇONS. »

Producteur Vaches mères, Neuchâtel

LES FERMES DE L'APRES - UNE PROPOSITION AGRI-CULTURELLE PAR L'ASSOCIATION ART TERRE

NOS VALEURS

Réunir la culture et l'agriculture.
Réunir les gens dans la convivialité, recréer des ensembles hétérogènes qui se respectent, se parlent et se comprennent.
Réunir l'Homme à son environnement, se redécouvrir comme des partenaires d'une vie heureuse, responsable et abondante.
Réunir la science et la conscience à travers l'utilisation de techniques respectueuses de tous*tes.

LE CONCEPT

Art Terre prend contact avec des travailleur*es de la Terre locaux, partageant les valeurs de l'association et de l'événement. L'accueillant*e organise la partie gustative de la soirée, avec des produits issus de sa production et de productions locales. Iel communique localement sur l'événement
Art Terre organise la logistique de la soirée avec la mise à disposition de tables, chaises, bancs, etc. Elle promeut également l'événement. Les BoboLocos, groupe de musique membre de l'association Art Terre, anime la soirée avec un concert.
D'autres événements pourront éventuellement être proposés, en collaboration avec l'accueillant. Par exemple, projections, débats, conférences, etc.

CONCRETEMENT

Quand ?

Date à définir avec l'agriculteur*trice intéressé*e, du vendredi au dimanche

Où ?

Dans les fermes partenaires

Pour qui ?

Ouvert à tous*tes, événement familial - Entrée 5.- par adulte (ou à définir), puis prix fixe sur les boissons et la nourriture et paiement conscient (obligatoire mais libre au niveau du montant) pour le concert

Comment ?

Événement extérieur ou sous couvert - Entre 25 et 80 personnes par événement, en fonction de la taille du lieu d'accueil

RENSEIGNEMENTS ET ORGANISATION

Grégoire Quartier 026 565 51 37
gregoire.quartier@protonmail.ch
Magali Pasquier 079 348 10 61
magpasquierchouvancy@gmail.com

« JE SUIS PARTISAN
D'UNE RÉGULATION DES MARCHÉS
PAR L'ÉTAT.
LES IMPORTATIONS DEVRAIENT
RÉPONDRE UNIQUEMENT À DES BESOINS
EN TERME DE VOLUME ET NON PAS DE
DEMANDE DU MARCHÉ. »

Berger transhumant, Jura

CONVOCATION

Assemblée Uniterre section Fribourg

Le mercredi 22 juin 2022 à 20h15

À l'Auberge du Guillaume Tell
1690 Villaz-St-Pierre (FR)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. PV dernière assemblée
3. Comptes 2019-2020-2021
4. Rapport commission financière, approbation
5. Rapport Président
6. Avenir de la section fribourgeoise
7. Divers

Le comité Uniterre Fribourg

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le comité directeur se réunit toutes les 4 à 8 semaines. Les réunions à venir pour 2022 ont été planifiées ainsi :

12 mai, 7 juillet, 15 septembre, 3 novembre, 16 décembre.

Les réunions se déroulent en principe à Bienne de 10h00 à 13h00 dans une salle proche de la gare. Tout membre peut, s'il le désire, assister à une réunion, sans droit de vote toutefois. En cas d'intérêt, merci de vous annoncer auprès de Maurus Gerber, président d'Uniterre.

AGENDA

**Table ronde "Changement climatique:
la nécessité d'une transition économique"**
samedi, 14 mai 2022, 17h, Delémont

En finir avec l'OMC !

Manifestation, samedi, 11 juin 2022,
14h à Genève, Place Lise-Girardin
voir: page 7

AGENDA COMPLET SUR NOTRE SITE

www.uniterre.ch/actions/agenda

LES SECTIONS D'UNITERRE

Les sections cantonales sont la colonne vertébrale d'Uniterre. Devenez membre et engagez-vous dans le travail des sections !

Neuchâtel Philippe Reichenbach 079 640 89 63

Genève Ruedi Berli 078 707 78 83

Fribourg Laurent Curty 079 508 86 35

Vaud André Muller 021 652 75 50

Jura/Jura bernois Christine Gerber 032 484 02 41

Chablais Pierre Moreillon 024 499 21 17

Valais contact : 078 640 82 50
Uniterre veut relancer une section

Deutschschweiz Mathias Stalder 076 409 72 06

Maurus Gerber, Président:

maurus.gerber@bluewin.ch
Vi 292, 7550 Scuol GR
Tel. 081 864 70 22

Philippe Reichenbach, Vice-Président:

boisdarbre1971@gmail.com
Tel. 079 640 89 63

Bureau Uniterre

info@uniterre.ch
Tel. 021 601 74 67

IMPRESSUM

Secrétariat / Publicité

Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne,
021 601 74 67 www.uniterre.ch info@uniterre.ch

Rédaction

Ulrike Minkner, u.minkner@uniterre.ch
Michelle Zufferey, m.zufferey@uniterre.ch

Editeur, Abonnements et changements d'adresse

Claude Mudry, c.mudry@uniterre.ch

Traductions

Bureau Uniterre

Photographies/ Illustrations

Eric Roset 1,2,4,
Archiv Kurt Graf 7

Edition photographies

Markus Schönholzer

Imprimerie

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs
1450 Sainte-Croix, 024 454 11 26
Imprimé sur papier certifié FSC-Mix.

Coordonnées bancaires pour vos dons

Banque Raiffeisen Broje Vully Lacs
1564 Domdidier
CCP de la Raiffeisen 17-1378-2

IBAN : CH23 8080 8002 5119 3914 1

UNITERRE
av. du Grammont 9 - 1007 Lausanne

UNITERRE est reconnu d'utilité publique par les autorités fiscales du Canton de Vaud. Vous pourrez déduire de vos impôts tous vos dons à UNITERRE. MERCI !

LE COURRIER

Votre
abonnement,
la garantie
d'un média
indépendant

Essai Web
2 mois: CHF 19.-

www.lecourrier.ch

Uniterre

Crésus Comptabilité Crésus Salaires Crésus Facturation